



Trajectoire de transfert de la clientèle mère-enfant COVID positive (Femmes enceintes, nouveau-nés et enfants)

Principes directeurs

- Permettre aux centres hospitaliers de garder leur clientèle, et ce, en fonction :
 - des niveaux de soins déjà établis;
 - des raisons d'hospitalisation (pour symptômes COVID ou non).
- Préserver les lits de la clientèle obstétricale, néonatale et pédiatrique et prévoir des lits de débordement.
- Réserver les transferts en centres hospitaliers universitaires pour les cas nécessitant des soins de niveau tertiaire.
- Prévoir le retour de la clientèle vers le centre d'appartenance dès que la condition le permet.
- Prendre en compte la capacité limitée de certaines installations à appliquer les mesures de PCI dans leurs aménagements physiques (par ex. disponibilité de chambres isolées).
- Prévoir le transfert en centres de référence lorsque la capacité des lits COVID du centre hospitalier local est atteinte, tel que prévu au *Plan de contingence provincial COVID-19 des centres hospitaliers*.
- Recourir au Centre de coordination en périnatalogie et pédiatrie du Québec (CCPPQ)
- Pour les transferts de femmes enceintes, se référer à l'algorithme en annexe.
- La présence des accompagnants et des visiteurs est détaillée dans la [Directive sur la venue des personnes proches et des visiteurs en centres hospitaliers](#).

Algorithme sur les transferts des femmes enceintes

